

# Compte-rendu de la CLE

Réunion du 5 décembre 2022

La CLE s'est réunie le 5 décembre 2022 à 14h à la salle Armand Pradel à Ebreuil sous la présidence de Gilles JOURNET.

Gilles JOURNET introduit la réunion, remercie l'ensemble des participants et attribue les pouvoirs formulés par certains membres excusés.

Les présentations projetées sont jointes au présent compte-rendu. La liste des participants figure en annexe.

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Gilles JOURNET** présente l'ordre du jour :

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du compte-rendu de la dernière réunion de la CLE
- Echange sur le projet de mine de Lithium à Echassière (EMILI)
- Validation de l'étude d'inventaire des zones humides
- Validation du programme d'action 2023
- Avis sur le Contrat Territorial « Sioule & Andelot » 2023-2028
- Point d'information sur le diagnostic des vulnérabilités aux changements climatiques
- Point d'information sur la pré-étude HMUC Sioule
- Questions diverses/ informations

**DELIBERATION n° 2022-08 : La CLE valide l'ordre du jour à l'unanimité.**

## ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION DE LA CLE

La CLE s'est réunie la dernière fois le 4 avril 2022. Aucune observation ni demande de modification au compte-rendu n'ont été formulées.

**DELIBERATION n° 2022-09: La CLE valide le compte-rendu de la réunion du 4 avril 2022 à l'unanimité.**

## ECHANGE SUR LE PROJET DE MINE DE LITHIUM A ECHASSIERE (EMILI)

**Fabrice FREBOURG** indique que la projet EMILI en est encore qu'au début, pour autant, la concertation avec les acteurs du territoire est essentielle. Une série de 5 réunions publiques vient de s'achever. La question de l'eau est ressortie comme cruciale pour la population et les élus. Il est donc légitime de revenir présenter l'état d'avancement du projet autant que nécessaire devant la CLE.

**Dominique DUHAMET** présente le projet qui se limitera uniquement au gisement sous la carrière actuelle. La forêt des Colette est donc totalement exclue car le granite rose y est totalement stérile en lithium. Actuellement, une 2<sup>ème</sup> campagne de sondage est en cours pour permettre de mieux modéliser le gisement aujourd'hui estimé à 117 Mt avec une teneur de 0,9% d'oxyde de Lithium (soit environ 1Mt à extraire). Il est envisagé une exploitation sur 25 ans mais surement prolongeable.

Le site de Beauvoir accueillera la mine et l'étape de concentration. Les autres étapes du procédé seront implantées sur d'autres sites en cours d'étude.

L'extraction sera intégralement en souterrain pour en limiter les impacts. Des véhicules électriques circuleront dans la mine. En complément du Lithium, il est envisagé de valoriser le feldspath, l'étain et le tantale.

La concentration consiste à un broyage/concassage de la roche également en souterrain au niveau d'une cavité déjà extraite. Les résidus pourront être utilisés directement sur le site pour combler les cavités. Les matériaux extraits sont ensuite acheminés sous forme de « soupe » via 2 conduites de 15-20 cm de diamètre (1 pour le lithium et 1 pour le feldspath) enterrées le long des axes routiers jusqu'au site de chargement. Une 3<sup>ème</sup> conduite dite de retour permettra de remonter l'eau pour fonctionner le plus possible en circuit fermé. Un complément régulier en eau sera toutefois indispensable. Les sources potentielles sont en cours d'analyse.

Sur le site de chargement, le mélange minéraux/eau sera filtré pour ensuite exporter le lithium sous forme d'hydroxyde. Plusieurs sites sont à l'étude. La présence d'une ligne ferroviaire est indispensable pour éviter le transport par camion sur des routes peu adaptées (Bellenaves ?).

La transformation finale du produit (poudre de lithium) s'effectuera dans une usine de conversion dont le site potentiel sera connu au 1<sup>er</sup> semestre 2023 (Montluçon ?).

Durant toute la chaîne de fabrication, IMERYS souhaite être exemplaire en terme de prise en compte de l'environnement en utilisant le standard IRMA qui est le plus exigeant au niveau mondial. Le bureau d'étude ANTEA a été missionné pour établir un vaste état initial des eaux souterraines et superficielles (cours d'eau, sources, zones humides).

**Emmanuel FERRAND** indique que même si le territoire est favorable à cette installation, la population et les élus seront très vigilants sur les aspects ressources en eau. La Région AURA et l'Etat déploieront les moyens

nécessaires pour disposer de données scientifiques en vues de les confronter aux résultats d'IMERYYS. Il souhaite une totale transparence sur ce sujet et demande que les rapports d'ANTEA soient communiqués à la CLE.

**Bernard DEVOUCOUX** souligne que sur le site de la mine ou à proximité beaucoup de mares et de sources existent et sont inscrites au site Natura 2000. La préservation de ses arrivées d'eau et points d'eau est capitale pour la survie de la hêtraie qui souffre déjà des effets du changement climatique.

**Gérard LAPLANCHE** rappelle que 3 captages d'eau potable ont été abandonnés ces dernières années sur Lalizolle, Nades et Echassières pour causes de fortes concentrations en arsenic.

**Gérard VENAULT** et **Gilles JOURNET** s'interrogent sur le volume d'eau nécessaire pour compléter le circuit après filtration.

**Fabrice FREBOURG** précise qu'il ne sera pas nécessaire de procéder régulièrement à une vidange totale du circuit.

**Marion ROSTAN** s'inquiète sur l'usage de traitements potentiellement polluants durant le processus industriel.

**Fabrice FREBOURG** précise qu'en effet des traitements seront nécessaires. Ils sont en cours d'étude en laboratoire afin que les résidus puissent être totalement inertes.

**Karina MONNET** souhaite connaitre plus précisément les clients potentiels.

**Fabrice FREBOURG** indique que 3 gigafactory, dont une en cours de construction dans le Nord, sont prévus pour fabriquer environ 700 000 batteries de voitures électriques. L'objectif national est de pouvoir réduire l'empreinte carbone actuelle et d'avoir une certaine souveraineté vis-à-vis de la Chine. Le feldspath est actuellement utilisé dans la céramique.

## VALIDATION DE L'ETUDE D'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

**Christine MORVAN** rappelle les objectifs et le déroulement des inventaires des zones humides conduits en interne depuis 2019 sur le bassin de la Sioule. Le rapport d'étude est disponible sur le site internet du SAGE Sioule (<https://sage-sioule.fr/wp-content/uploads/2022/11/2022 - Etude ZH EP Loire vf avec annexe.pdf>). Conformément à la délibération 2022-06 du 4 avril 2022, les résultats sont présentés sous 3 catégories :

- Résultats définitifs pour les communes dont la démarche est finalisée (72 communes)
- Résultats partiels pour les communes dont la démarche n'est pas finalisée pour cause de reprises trop nombreuses ou de contestations en bloc (12 communes dans le département de l'Allier) : Bayet, Bellenaves, Brout-Vernet, Chantelle, Fourilles, Loriges, Louchy-Montfand, Saulcet, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Target, Taxat-Senat, Ussel-d'Allier
- Absence de résultats pour les 2 communes ayant refusé l'inventaire ou interrompu pour cause de conflits : Lalizolle et Chareil-Cintrat (ces communes garderont la carte de prélocalisation)

Sur les 72 communes entièrement finalisées, la surface en zones réellement humides a été drastiquement réduite : 6 % au lieu de 17% dans la prélocalisation, avec toutefois une grande disparité suivant les communes.

Dans ce contexte très rural, les zones humides sont principalement des prairies ou des boisements humides. Leur état fonctionnel est mitigé, les atteintes étant essentiellement liées au drainage, au surpâturage/piétinement et à la déprise agricole.

La concertation a permis d'associer près de 600 personnes lors des phases d'expertise de terrain et ainsi les sensibiliser à leur préservation.

**Gilles JOURNET** indique qu'il reste encore des inquiétudes dans la partie 03 notamment en zones de culture. La CLE devra veiller à ce que les zones inventoriées ne deviennent pas une base réglementaire.

**Nicolas BONNEFOUS** s'interroge sur les graphiques présentant les usages et les atteintes et demande d'être vigilant quant à leur utilisation future.

**Bernard DEVOUCOUX** souligne que la concertation côté Sioule a été très constructive mais étant à cheval sur le bassin Sioule et Allier, certains exploitants ne comprennent toujours pas les différences de méthode d'investigation entre les 2 bassins.

**Charles SCHIETTEKATTE** indique que sur sa commune une coupe de sapin a permis de retrouver une zone humide.

**Nicolas BONNEFOUS** regrette de ne pas avoir été informé des retours terrains effectués car des exploitants de Target ou Monestier se plaignent de ne pas avoir été recontactés suite à leurs remarques. Pour cette raison, il s'abstiendra lors de la validation de l'étude.

**Yves MAUPOIL** indique que sur Monestier tout le monde a été revu.

**Christine MORVAN** rappelle que sur Target c'est tout à fait normal car les retours terrain n'ont pas encore été fait comme convenu auparavant (1 des 12 communes problématiques).

**Céline BOISSON** rappelle que les 12 communes restantes seront reprises en 2023 quand le plan de charge le permettra. Dans la mesure du possible, la commune de Lalizolle sera faite vu que l'équipe municipale à changer. Par contre, sur Chareil-Cintrat, si les agriculteurs restent aussi agressifs, l'inventaire ne sera pas finalisé.

**Nicolas BONNEFOUS** propose de se charger de ses agriculteurs problématiques. Il demande si des modifications pourront toutefois être faite sur les autres communes suite à la validation finale.

**Gérard LAPLANCHE** estime non pertinent de refaire des modifications sur les communes validées compte tenu de l'important travail réalisé en amont.

**Gérald NEYRINCK** rappelle que cet inventaire n'est pas réglementaire. La réglementation existait bien avant.

**Gilles JOURNET** souligne que des modifications à la marge après validation ne sont donc pas utiles et ne remettent pas en cause le fond de l'étude.

**Céline BOISSON** indique qu'une cartographie interactive sera prochainement disponible sur le site internet du SAGE et que dorénavant, les termes zones humides seraient remplacés par milieux humides pour éviter les connotations trop réglementaires.

**DELIBERATION n° 2022-10 : La CLE valide l'étude d'inventaire des zones humides à l'unanimité moins 2 abstentions.**

## VALIDATION DU PROGRAMME D'ACTION 2023

**Céline BOISSON** présente le programme d'action 2023 qui est dans la continuité de celui de 2022. En 2023, il est prévu de finaliser le diagnostic des vulnérabilités au changement climatique des masses d'eau vis-à-vis des enjeux biodiversité, qualité et quantité des ressources, satisfaction des usages (agricoles, domestiques et touristiques). Sur cette base, un nouveau forum de l'eau sera organisé afin de définir des pistes de réflexion pour une meilleure adaptation des activités et des usages.

Dans le cadre de la préfiguration de l'étude HMUC, une importante phase d'amélioration des connaissances a été intégrée. Il est donc projeté l'instrumentation des cours d'eau, nappes et plans d'eau afin de disposer d'une chronique de données qui permettra notamment d'améliorer le calage des futurs modèles hydrologiques.

Concernant les actions de communication, la 4<sup>e</sup> séquence vidéo sur le projet « CAPRICE » sera finalisée et complétée par un motion design vulgarisant le fonctionnement si particulier des ressources en eau de la Chaine des Puys.

Le budget prévisionnel 2023 se répartie comme suit :

- Animation : 86 650 €
- Communication : 6 150 €
- Etude pré-HMUC : 160 000 € correspondant à la 1<sup>ère</sup> année

Aucune remarque n'est formulée.

**DELIBERATION n° 2022-11 : La CLE valide le programme d'action et le budget 2023 à l'unanimité.**

## AVIS SUR LE CONTRAT TERRITORIAL « SIOULE & ANDELOT » 2023-2028

**Vincent JOURDAN** revient rapidement sur le bilan du précédent Contrat Territorial avant de présenter la stratégie et feuille de route pour le nouveau projet de Contrat Territorial « Sioule & Andelot » pour la période 2023-2028. La nouvelle programmation est structurée autour de 31 fiches actions réparties en 6 volets. Au total, le budget prévisionnel pour 6 ans s'élève à près de 9 millions d'euros avec une part prédominante relative à la restauration des milieux aquatiques et humides.

**Gilles JOURNET** félicite le travail conduit pour le montage de cette nouvelle programmation.

**Céline BOISSON** souligne que la création de l'Entente Sioule Andelot apportera un cadre juridique plus formalisée pour le portage du Contrat Territorial. C'est une avancée notable pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Sioule.

La programmation du CT Sioule et Andelot est ambitieuse face aux moyens humains déployés et la quantité importante d'actions menées en régie. Il est toutefois souligné l'effort remarquable des collectivités pour renforcer la cellule d'animation. L'ensemble des opérations fléchées dans le SAGE trouve écho dans le projet de Contrat avec un volet cours d'eau et zones humides dense sans oublié le volet agricole, qui faisait défaut dans le précédent CT, et l'ajout d'études stratégiques sur l'érosion des sols, l'impact des plans d'eau et l'impact de nouveaux projets de microcentrales sur l'axe Sioule. L'intégration d'actions en faveur des

économies d'eau témoignent de la prise de conscience croissante des acteurs face aux problèmes quantitatifs qui se multiplient ces dernières années, et plus globalement face au changement climatique. Le choix de privilégier quelques sites problématiques mais de les traiter dans leur globalité semble particulièrement judicieux pour contribuer à l'atteinte des objectifs du SAGE et plus globalement le bon état des masses d'eau.

Ainsi, le projet de Contrat est pleinement compatible avec le SAGE, et même plus, il lui donnera du sens et une vitrine remarquable pour le territoire.

**Karina MONNET** s'interroge sur le restant à charge pour les travaux de restauration de la continuité écologique. Coté Morge, celui-ci est du ressort des propriétaires.

**Vincent JOURDAN** indique que, côté Sioule, le restant à charge est supporté par les communautés de communes grâce à la mise en place de la taxe GEMAPI.

**Nicolas BONNEFOUS** interpelle sur la nécessaire action concernant la création d'obstacles par les castors qui localement pose de réels problèmes pour la continuité écologique.

**Bernard DEVOUCOUX** demande si un inventaire des moulins été conduit sur l'Andelot.

**Vincent JOURDAN** précise qu'un inventaire exhaustif des obstacles a été récemment conduit par l'EP Loire. Une concertation avec les propriétaires sera à mener.

**DELIBERATION n° 2022-12 : La CLE émet un avis favorable au Contrat territorial « Sioule & Andelot » 2023-2028 à l'unanimité.**

## POINT D'INFORMATION SUR LE DIAGNOSTIC DES VULNERABILITES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

**Céline BOISSON** rappelle la démarche engagée dans le cadre du projet Life Eau & Climat et présente les nouvelles projections climatiques et hydrologiques potentiellement attendues sur le bassin de la Sioule. Depuis le lancement officiel lors de la dernière CLE d'avril, le COPIL a sélectionné, lors d'un atelier en juin, 10 impacts potentiels à analyser puis identifier les facteurs pouvant influencer la vulnérabilité du territoire. A ce jour, la définition des indicateurs se poursuit. A l'issue de ce travail, le comité scientifique se réunira à nouveau puis s'en suivra un second atelier permettant un retour critique des acteurs locaux sur les résultats.

**Jean-Claude GUILLON** considère cette étude inutile car trop locale et s'inquiète de la multiplication de ce type d'analyse à l'échelle Loire Bretagne. Il juge non pertinent d'y consacrer trop de temps et d'argent et préférerai que des actions concrètes soient déployées à l'image du CT Sioule et des PURE.

**Gérard VENAULT** rappelle que cette étude a été validée à l'unanimité par la CLE, il n'est nullement question de la remettre en cause. Elle sera l'occasion de sensibiliser les acteurs du territoire et surtout c'est une opportunité très intéressante d'analyser les impacts du changement climatique au niveau local. Cela permettra de prendre du recul vis-à-vis des travaux de bassin.

**Nicolas BONNEFOUS** émet des réserves quant à l'utilisation future des résultats. Ils ne devront en aucun cas être pris pour vérité mais seulement comme éclairage. Il rappelle que les travaux d'AP3C ont été remis en cause par l'égo de certains experts scientifiques associés à la démarche.

**Karina MONNET** indique que le Département 63 est souvent sollicité au sujet des retenues. Il serait nécessaire que la CLE puisse conduire un débat sur ce sujet d'actualité.

**Celine BOISSON** précise que ce type de débat pourra avoir lieu dans le cadre de l'étude HMUC.

## POINT D'INFORMATION SUR LA PRE-ETUDE HMUC SIOULE

**Céline BOISSON** rappelle que le bassin de la Sioule a été identifié à risque vis-à-vis de sa situation hydrologique. Avec le nouveau SDAGE Loire Bretagne, les prélèvements sur la Sioule à l'étiage sont donc plafonnés au volume net maximum antérieurement prélevé. Pour déroger, une étude HMUC démontrant de nouvelles possibilités, est requise. Le dossier déposé lors de l'AMI a été sélectionné par l'AELB et l'Etat. Le COPIL s'est ainsi réuni pour établir le cahier des charges. L'étude consiste à :

- Phase 1 : analyser/simuler l'application des dispositions du chapitre 7 du SDAGE sur le bassin de la Sioule
- Phase 2 : identifier les enjeux, les objectifs et les attentes des acteurs auxquels l'analyse HMUC devra répondre
- Phase 3 : établir un état des lieux des connaissances disponibles et de celles à acquérir
- Phase 4 : a) éacquérir les données de bases complémentaires indispensables sur l'hydrologie  
b) estimer les besoins en eau pour le bon fonctionnement des milieux aquatiques  
c) analyser l'impact cumulé des plans d'eau
- Phase 5 : rédiger le cahier des charges de la future analyse HMUC Sioule.

La phase de consultation est finalisée. Les 3 offres reçues sont en cours d'analyse. Le marché pourra être notifié prochainement.

**Nicolas BONNEFOUS** souligne que la méthode de calcul de l'évaporation des plans d'eau sera à réfléchir collectivement pour tenir compte de leur évaporation nette (sur-évaporation) et non brut.

**Gilles JOURNET** propose de travailler sur ce point et de garder un regard critique sur les méthodes imposées par l'AELB.

## QUESTIONS DIVERSES/ INFORMATIONS

**Vincent FERRY** s'interroge sur la forme et le fond des avis rendus par le Bureau de la CLE au sujet du projet de microcentrale d'Ebreuil dont il assure le portage. Au total, 3 avis ont été délivrés et certaines réserves/remarques semblent hors compétence de la CLE.

**Gilles JOURNET** propose de convenir d'un prochain RDV pour en rediscuter ensemble.

**Gilles JOURNET** remercie l'ensemble des participants. La séance est levée à 17h20. Le pot de l'amitié est offert.



**ANNEXE : LISTE DES PERSONNES PRESENTES**

NOM		REPRESENTANT		PRESENT	EXCUSE	ABSENT	POUVOIR DE
<b>COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX</b>							
Monsieur	Emmanuel	FERRAND	Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes	•			
Monsieur	Sylvain	DURIN	Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes	•			L. CHAUVIN
Monsieur	Didier	LINDRON	Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes			•	
Monsieur	Thierry	GAILLARD	Conseil Départemental de la Creuse			•	
Monsieur	Pierre	RIOL	Conseil Départemental du Puy de Dôme		•		
Madame	Karina	MONNET	Conseil Départemental du Puy de Dôme	•			
Madame	Clémentine	RAINEAU	Conseil Départemental du Puy de Dôme		•		
Monsieur	Christian	CHITO	Conseil Départemental de l'Allier		•		
Monsieur	André	BIDAUD	Conseil Départemental de l'Allier		•		
Madame	Véronique	POUZADOUX	Conseil Départemental de l'Allier			•	
Monsieur	Sylvain	LELIEVRE	Mairie de Saint-Hilaire-la-Croix (63)	•			G. BONNET
Madame	Claire	LEMPEREUR	Mairie de Montaigut-en-Combraille (63)			•	
Monsieur	Charles	SCHIETTEKATTE	Mairie de Saint-Gal-sur-Sioule (63)	•			
Monsieur	Guy	LEMAITRE	Mairie de Montfermy (63)			•	
Monsieur	Grégory	BONNET	Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge (63)		•		
Madame	Sabine	MICHEL	Communauté de communes du Pays de St-Eloy (63)		•		
Monsieur	Alain	CAZE	Communauté d'Agglomération Riom, Limagne et Volcans (63)			•	
Monsieur	Cédric	ROUGHEOL	Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans (63)			•	
Monsieur	Alain	MERCIER	Communauté de communes Dôme Sancy Artense (63)		•		
Monsieur	Jean-François	BURLLOT	Mairie de Brout-Vernet (03)			•	
Monsieur	Patrick	BERTRAND	Mairie de Contigny (03)			•	
Madame	Marion	ROSTAN	Mairie de Vicq (03)	•			A. BIDEAU
Monsieur	Stéphane	COPPIN	Mairie d'Ebreuil(03)			•	
Monsieur	Yves	MAUPOIL	Mairie de Monestier (03)	•			
Madame	Michelle	PARIS	Mairie de Chouvigny (03)	•			
Madame	Elise	BOULON	Commentry Montmarault Nérís Communauté (03)		•		
Monsieur	Gilles	JOURNET	Communauté de Communes St-Pourçain Sioule Limagne (03)	•			P. RIOL
Monsieur	Gérard	VENEAULT	SMAD des Combrailles	•			C. RAINEAU
Monsieur	Gérard	LAPLANCHE	SIVOM Sioule et Bouble	•			
Monsieur	Lionel	CHAUVIN	PNR des Volcans d'Auvergne		•		
Monsieur	Daniel	FRECHET	EP Loire			•	
<b>COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES RIVERAINS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNEES</b>							
Monsieur	Arnaud	MULLIE	Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme	•			
Monsieur	Nicolas	BONNEFOUS	Chambre d'Agriculture de l'Allier	•			
Monsieur	Geoffrey	RIVAUX	Chambre Régionale d'Agriculture			•	
Monsieur	Jean-Claude	GUILLON	Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme	•			
Monsieur	Thierry	BOUTET	Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier			•	
Monsieur	Vincent	FERRY	France Hydroélectricité	•			EDF
Monsieur	Jean-Baptiste	REBOUL	Centre Régional de la Propriété Forestière	•			
Monsieur	Emmanuel	ESTIVAL	Office de Tourisme des Combrailles			•	
Madame	Edith	REVENU	Office de tourisme en Val de Sioule	•			
Monsieur	Daniel	ROUSSET	FRANE	•			
Monsieur	Christian	BAYET	Fédération du Pêche du Puy-de-Dôme	•			
Monsieur	Mickael	LELIEVRE	Fédération du Pêche de l'Allier	•			
Madame	Angéline	SENECAL	LOGRAMI			•	
Monsieur	Gérard	QUENOT	UFC Que Choisir			•	
Monsieur	Sylvain	LECUNA	Délégation Régionale D'EDF		•		
Madame	Eliane	AUBERGER	Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne		•		
<b>COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS</b>							
			Préfecture de la Région Centre			•	
Monsieur	Olivier	MAUREL	Sous-Préfecture de Riom			•	
Madame	Sophie	CHANET	Sous-Préfecture de Vichy	•			
Madame	Anne-Flore	ALBIN	MISEN 23		•		
Madame	Audrey	NADALLE	MISEN 63	•			
Monsieur	Gérald	NEYRINCK	MISEN 03	•			
Monsieur	Patrick	CHEGRANI	DREAL Auvergne		•		
Monsieur	Laurent	DESAUNOIS	Agence Française pour la Biodiversité			•	
Monsieur	Yannick	BAYLE	Agence de l'Eau Loire Bretagne		•		
<b>INVITES</b>							
Monsieur	Bernard	DEVOUCOUX	Mairie de Brout-Vernet	•			
Monsieur	Xavier	JALADON	PNR des Volcans d'Auvergne	•			
Monsieur	Vincent	JOURDAN	Communauté de communes St-Pourçain Sioule Limagne	•			
Monsieur	Fabrice	FREBOURG	IMERYS	•			
Monsieur	Dominique	DUHAMET	IMERYS	•			
Monsieur	Boris	VAXELAIRE	IMERYS	•			
Madame	Christine	MORVAN	EP Loire	•			
Madame	Céline	BOISSON	EP Loire	•			